

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2025-263
Occupation du domaine public
Place Jaques Garcia

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT la demande de Madame Laury QUINETTE;

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Laury QUINETTE est autorisée à réserver les deux places de stationnement proches de la rue Piron, face à l'hôtel de ville, du mercredi 29 au vendredi 31 octobre 2025, en raison de son déménagement.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie par le service LESRA et mise en place par Madame Laury QUINETTE qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : Madame Laury QUINETTE, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.